



Déclaration des services aux personnes

VICTIMES D'INFRACTIONS CRIMINELLES

Janvier 2024



NOTRE MISSION ET NOS VALEURS

NOTRE MISSION

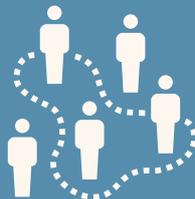
Le Service de police de la Ville de Repentigny protège et sert la communauté en agissant comme un leader en matière de sécurité publique. Nous déployons des mesures de lutte contre la criminalité en veillant à l'application de la loi et des règlements. Nous informons et conseillons notre population afin d'adopter avec elle, de meilleures pratiques en matière de prévention. Nous appuyons la communauté dans un processus de résolution de problèmes tout en veillant à impliquer nos partenaires. Favoriser un sentiment de quiétude et de sécurité pour l'ensemble des citoyens et citoyennes est au coeur des priorités du SPVR.

NOS VALEURS

HONNÊTETÉ & INTÉGRITÉ



RESPECT



SERVICE AUX CITOYENS.NES
&
COMMUNICATIONS

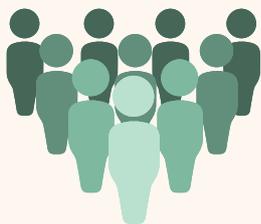
ENGAGEMENT



EFFICIENCE

PROTÉGER ET SERVIR LA COMMUNAUTÉ

LE TERRITOIRE DÉSSERVI



- 93 644 habitants ;
(citoyens.nes de la Ville de Repentigny et de Charlemagne)
- Clientèle à besoins spécifiques ;
- Organismes communautaires et à but non lucratif ;
- Commerces ;
- Établissements scolaires.

NOTRE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Service de police de la Ville de Repentigny est composé de 3 grandes divisions :

La proximité citoyenne ;

Les enquêtes criminelles et le soutien organisationnel ;

Le centre d'appels d'urgence 911.

NOS SERVICES OFFERTS AUX PERSONNES VICTIMES D'INFRACTIONS CRIMINELLES

Une réponse diligente aux demandes des citoyens.nes en tout temps, pour toute situation qui nécessite une intervention policière.



L'application des lois fédérales, provinciales et municipales en relation avec le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique.

La rencontre de plaignant.e, de personne victime, de témoin et de leurs proches afin de recueillir leur témoignage lors de la prise d'une plainte liée à la commission d'une infraction criminelle.

La prise en charge d'une enquête lorsqu'une infraction criminelle est commise, incluant les rencontres spécialisées des personnes victimes et des témoins, la recherche d'éléments de preuve, le soutien lors de l'exécution des troussees médico-légales, le traitement des scènes de crimes, l'arrestation et l'interrogatoire des suspects.



Le suivi des dossiers envoyés à la Cour du Québec et à la cour municipale.

La référence des personnes impliquées dans nos interventions vers les ressources appropriées afin de les soutenir et de leur permettre d'avoir les outils appropriés vers la poursuite de leur activités normales (CAVAC, centre désigné, SOS violence conjugale, CISS et toute autre ressource d'aide aux victimes).



NOS SERVICES OFFERTS AUX PERSONNES VICTIMES D'INFRACTIONS CRIMINELLES

L'accompagnement et le soutien d'intervenants.es psychosociaux (équipe CIDD). Notre équipe est spécifiquement dédiée à porter assistance à la personne victime et à ses proches au besoin.

Assurer les règles de sécurité routière sur l'ensemble de notre territoire.

L'organisation et la participation à des activités de prévention et de sensibilisation auprès de nos différentes clientèles (personnes vulnérables, enfants, personnes âgées, personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, etc).



NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LES PERSONNES VICTIMES

Au sein de notre organisation, l'ensemble du personnel travail de concert pour accompagner les personnes victimes d'infractions criminelles du début jusqu'à la fin du processus judiciaire afin d'offrir un service personnalisé, respectueux, courtois, sans discrimination, confidentiel et adapté aux besoins des personnes victimes.

Une **prise en charge** simple et dans les meilleurs délais en fonction de la nature et de la gravité de l'intervention.

Des rencontres empreintes d'**écoute**, d'**ouverture** et de **respect**.

Nous assurons la simplicité des démarches pour l'obtention d'un service, ainsi qu'un traitement **impartial** et **professionnel** à travers nos interventions.

Une **collaboration** entre nos ressources internes et externes afin de nous assurer de mobiliser l'expertise lors du traitement des dossiers.

La mobilisation des divisions du SPVR en collaboration avec les différents partenaires tel que le CAVAC, le CISSS ou tout autre centre désigné (comme par exemple : violence sexuelle, SOS violence conjugale, etc.) au besoin afin d'offrir **un service personnalisé**.



NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LES PERSONNES VICTIMES

Un accompagnement par le policier chargé de soumettre le dossier à la cour durant toutes les étapes du processus judiciaire afin d'**informer** et de **soutenir** la personne victime.



La disponibilité du policier pendant l'attente de la décision du procureur afin de **répondre aux questionnements** de la personne victime ou du procureur.

À la suite de l'autorisation du dossier par le procureur, le policier est présent pour **accompagner** la personne victime durant les futures étapes ainsi que lors de son témoignage devant le juge.

Lorsque le parcours judiciaire est terminé, **un suivi** est aussi fait auprès de la personne victime.

Un **travail concerté** avec les organismes locaux et régionaux afin d'assurer la prise en charge de tous les aspects de la situation vécue par les personnes victimes d'infractions criminelles, par leurs proches et par toute autre personne avec qui nous intervenons.



MÉCANISME DU TRAITEMENT DES PLAINTES

Nous nous engageons à respecter les droits des personnes victimes d'infractions criminelles.

Dans le cadre de la loi provinciale visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement, il est possible de formuler une plainte en cas d'insatisfaction à la suite des services reçus par notre organisation.

En effet, si vous êtes insatisfait du service que vous avez obtenu à la suite du traitement de la plainte criminelle pour laquelle vous êtes victime, nous vous invitons à communiquer avec le responsable de la réception des plaintes à l'adresse courriel ci-dessous :

normesprofessionnelles@repentigny.ca

Le responsable des normes professionnelles prendra connaissance de votre plainte. Celle-ci sera étudiée par le responsable des normes professionnelles et par l'officier-cadre de la division d'où émane la plainte. Il y aura ensuite une enquête sur les éléments qui ont mené à votre insatisfaction. Le SPVR s'engage à entrer en contact avec vous dans les 10 jours ouvrables (du lundi au vendredi) suivant l'envoi de votre message.

Toute plainte sera traitée de façon diligente et dans un délai de 30 jours ouvrables (journées comprises du lundi au vendredi, à l'exception des journées fériées reconnues).

Finalement, le SPVR s'engage à vous informer de l'issue du traitement de votre plainte à l'intérieur de ce même délai. Advenant l'impossibilité de traiter la demande à l'intérieur de 30 jours, nous communiquerons avec la personne victime pour l'en informer.

Il est à noter que la personne victime peut également porter plainte en communiquant par téléphone avec le responsable des normes professionnelles au numéro suivant :

450 470 3600 poste 3911. La personne victime peut également se présenter à la porte-F du Service de police de la Ville de Repentigny situé au 1, montée des Arsenaux à Repentigny, et s'adresser au chargé de relève.

RECOURS ET PLAINTES

Dans le cas d'une plainte de nature administrative, nous vous invitons à communiquer avec le lieutenant en devoir en composant le :

450.470.3600 poste 3622

Vous pouvez aussi communiquer avec nous en acheminant votre plainte par courriel à :

police@repentigny.ca

Toute plainte sera traitée de façon diligente et dans un délai de 30 jours ouvrables (journées comprises du lundi au vendredi, à l'exception des journées fériées reconnues). Finalement, le SPVR s'engage à vous informer de l'issue du traitement de votre plainte à l'intérieur de ce même délai.



Pour le dépôt d'une plainte contre un policier qui aurait contrevenu au Code de déontologie des policiers du Québec, visitez le site du Commissaire à la déontologie policière à :

<https://deontologie-policiere.gouv.qc.ca/>

*Le Code détermine les devoirs et les normes de conduite dans les rapports des policiers avec le public dans l'exercice de leurs fonctions

COORDONNÉES ET HEURES D'OUVERTURE

Nous sommes situés au :

1, montée des Arsenaux
Repentigny (Québec) J5Z 2C1

Pour tout appel non urgent composez le :

450.470.3600

En cas d'urgence, composez le 911

Suivez-nous !



Service de police de la Ville de Repentigny - SPVR



@PoliceRPY



repentigny.ca/police

PROTÉGER ET SERVIR LA COMMUNAUTÉ